



## La Cour... d'Assises



par *Hubert Tassin – Président des P.P.*

**L**a Cour des Comptes a publié la semaine dernière le premier des deux rapports sur les courses, la politique publique des jeux d'argent et la gestion de l'Institution des courses inscrit à son calendrier de cet automne. On pouvait attendre de la juridiction administrative des analyses permettant de replacer la stratégie de l'État en matière de jeux et paris dans une vraie vision économique de long terme. Il y a de quoi être déçu ; la Cour des Comptes ne s'extraie pas de la vision étroitement court-termiste du ministère du Budget et dresse un véritable réquisitoire sur la gestion de l'Institution. Elle va loin dans l'irresponsabilité en proposant un éventail de mesures plus aberrantes que réalistes. On voudrait plonger les filières du cheval dans un effondrement généralisé qu'il suffirait de suivre cette (mauvaise) médecine.

### Du positif ?

Ce premier rapport vise à éclairer les députés dans l'instruction d'une mission d'évaluation de la régulation des jeux d'argent et de hasard. Le travail présenté par la Cour des Comptes a peu de chances de faire avancer sérieusement les choses en la matière. Le rapporteur de la mission Régis Juanico, député (PS) de la Loire et le co-rapporteur Jacques Myard, maire de Maisons Laffitte et président du groupe cheval, vont devoir jouer les pompiers avant de proposer une stratégie cohérente. Des pompiers pour éteindre un feu qu'ils ont contribué à allumer puisqu'ils ont fait appel aux analyses des magistrats de la Cour des Comptes, dont les conclusions se limitent finalement à un réquisitoire contre les sociétés

## Vendredi 28 octobre 2016 – N° 143

de courses et leurs filières, et à une défense assez étroite des positions de la Française des Jeux

Jacques Myard est une personnalité de notre Institution. En sus de ses mandats politiques, il siège au Comité de la Société mère du Trot. Il va avoir une responsabilité particulière dans le travail de pompier. Il a relevé que la Cour de Comptes reconnaissait que la fiscalité française en matière de jeux d'argent était plus lourde qu'ailleurs en Europe et qu'elle était inégale entre les opérateurs. On doit espérer que les députés sauront, en fin de parcours, alléger les taxes et effacer les disparités de concurrence. Espérer, oui, mais peut-on y croire ?

### Rien de concret pour notre avenir

On doit convenir que l'Institution des courses a un besoin réel d'évolution de sa gestion et de ses structures. Pertes des deux sociétés mères, situation de bilan très tendue de France Galop qui doit faire face aux travaux à Longchamp, difficultés de plusieurs catégories d'acteurs des courses, ... : le bilan n'est pas rose et il apparaît nécessaire que la puissance publique intervienne pour établir les conditions du rebond. Tirer les leçons de la situation actuelle et de la pratique qui l'a instauré, pour mettre en place un fonctionnement renouvelé peut (et sans doute doit) être un préalable aux modifications légales, fiscales et réglementaires qui permettront le rétablissement des équilibres, puis la croissance.

Il ne va pas être facile de tirer des conclusions d'un tel réquisitoire. Pour cela, il aurait fallu de la mesure. Il en manque tellement, entre affirmations et caricatures, que les voies nécessaires de réformes et d'évolutions ne peuvent en être tirées.

La Cour cède à la triste tradition bien française de créer des organismes administratifs, redondants et le plus souvent inutiles. Elle suggère ainsi la création d'un Comité Interministériel chargé de définir la politique



publique des jeux, incluant les ministères du budget, de l'intérieur, de la santé, des sports, de l'Agriculture et de l'économie. Une usine à gaz ? Dans ce même rapport, la Cour suggère aussi -ce qui pourrait être plus sérieux- la mise en place d'une Autorité administrative indépendante chargée de la régulation du secteur des jeux. Si elle devait regrouper (et donc faire disparaître) plusieurs instances existantes que sont l'ARJEL, la COJEX, la Commission Consultative des jeux de Cercle, l'Observatoire des Jeux, on pourrait espérer un peu de cohérence de cet interlocuteur unique.

Une réforme des divers contrôles ou organismes administratifs pourrait pousser à effacer les graves distorsions de concurrence (au détriment du pari hippique en particulier) que la Cour reconnaît. Si on voulait faire preuve d'optimisme, on pourrait trouver quelques autres points positifs, par exemple pour renforcer la lutte contre l'offre illégale de jeux d'argent ou la réduction de la durée d'expérimentation de nouveaux jeux en allégeant les procédures d'autorisation. Mais le bilan est bien déséquilibré : il est difficile de trouver des points positifs dans ces quelques déclarations d'intention et vœux pieux qui n'ont que peu de chance d'aboutir !

## Ubuesque

Beaucoup de comptes rendus ont été publiés dans la presse et ont égrené les propositions ridicules présentes dans ce premier rapport de la Cour. À vrai dire, les magistrats semblent avoir fondé leurs projets (!) sur une condamnation de principe des jeux d'argent. Est-ce la Cour des Comptes qui s'exprime ou une véritable Cour d'Assises ?

Quelques exemples ubuesques, malheureusement pas isolés, pour s'en convaincre :

-> *uniformiser les plafonds des espèces tant pour les mises que pour les gains.* Au moment où l'Italie décide de relever les plafonds et où l'Allemagne continue à développer sa consommation en liquide, la France veut jouer les censeurs pour se donner un diplôme de « bon élève de l'Europe ? Mais pour quoi faire ?

-> *mettre en place un cadre juridique renforçant l'éthique des courses hippiques sur le modèle de ce qui a été fait dans le domaine du sport...* Ces magistrats lisent-ils les rubriques judiciaires consacrées au football, au cyclisme, au basket, etc. ? Veulent-ils faire entrer les courses dans les scandales à répétition que le fonctionnement de leur réglementation empêche depuis près de 150 ans ? Dans ce même chapitre, il est question d'interdire aux propriétaires de jouer. Cela se passe de commentaire !

→ *Rendre obligatoire l'utilisation de la carte « joueur » ou tout autre moyen d'identification...* afin – si on comprend bien – de décourager définitivement toutes les nouvelles vocations de joueurs !

## Un mauvais timing

On voit mal comment les rapports de la Cour des comptes pourront servir de base à la mission de l'Assemblée Nationale. Juger de façon critique la gestion des sociétés de courses aurait dû être un des points d'appui, mais l'irresponsabilité de beaucoup des analyses publiées décrédibilise des jugements qui auraient pourtant été nécessaires. On a le sentiment d'une occasion ratée. La Cour des comptes ne s'affranchit pas de sa caricature d'usine à rapports qui n'ont ensuite aucune portée concrète. Les filières hippiques ont pourtant un besoin urgent d'arrêter avec l'État un plan stratégique, qui n'exclue pas par construction de tirer les leçons des erreurs du passé (il y en a forcément).

Les députés en fonction et ceux qui seront élus au printemps prochain vont devoir arrêter cette stratégie en s'affranchissant de ces rapports irresponsables de la Cour des Comptes. Sauront-ils le faire ? Sauront-ils convaincre ? Le pouvoir politique mis en place en 2017 comprendra-t-il l'urgence ? Il n'est jamais interdit d'espérer...

*Si vous ne recevez pas ce bulletin hebdomadaire par mail, il suffit de vous inscrire en nous adressant un courriel à [associationpp@yahoo.fr](mailto:associationpp@yahoo.fr)*